



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Que le « **Règlement 533-2020 modifiant le règlement 364-2004 concernant le zonage** » a été adopté par le conseil lors de sa séance régulière du 2 novembre 2020 à 19h00 à la salle du Conseil situé au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 27^{ème} jour de juillet deux mille-vingt.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 27 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^{ème} jour de juin deux mille-vingt.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier